

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2021 à 19 H

En présence du maire, Jean-Luc Blache et des membres du conseil municipal : Michèle Barban, Didier Beauzon, Pascal Cantet, Valérie Gombert Pfister, Agnès Valentin.

Sont excusés Dominique Bellino qui a donné pouvoir à Agnès Valentin et Laurent Calvat qui a donné pouvoir à Valérie Gombert Pfister.

Absent : Damien Galland.

Secrétaire de séance : Agnès Valentin.

Le maire ouvre la séance avec l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité.

2- Conventions d'occupation du domaine public avec SPBR1 pour les bornes de recharge électrique :

Le maire est autorisé à l'unanimité des présents et représentés à signer ces conventions.

3- Convention de fourniture de sel de déneigement avec le département :

Le maire est autorisé à l'unanimité des présents et représentés à signer cette convention.

4- Taxe d'aménagement :

Cette taxe est à payer par le contribuable dès lors qu'il dépose un permis de construire. Actuellement cette taxe est fixée au taux de 3,5 %.

Or il apparaît que dans le PLU actuel des parcelles constructibles ne sont pas desservies par les réseaux d'assainissement, obligeant la commune à engager les travaux nécessaires.

Afin de rétablir cette situation il est proposé d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement de manière sectorielle, c'est-à-dire uniquement pour les parcelles non desservies.

Ainsi il est proposé de porter le taux à 10 % pour les 6 parcelles concernées.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

5- Indemnité de gardiennage de l'église :

Alexandre Pellissier a exprimé le souhait de mettre fin à cette tâche de gardiennage, qui consiste notamment à ouvrir et fermer l'église quotidiennement, moyennant une indemnité réglementaire annuelle de 479 €.

La commune a lancé un « appel à candidatures » via le panneau municipal d'informations.

Seule Mélanie Droumenq a fait acte de candidature.

Sa candidature est retenue à l'unanimité des présents et représentés, pour une prise de fonction au 15.11.2021.

6- Création d'un emploi saisonnier :

Afin de pallier l'accroissement de travail durant la saison hivernale notamment pour le déneigement, il convient de recruter une personne du 15 novembre 2021 au 15 mars 2022.

Il est proposé de recruter Christophe Barban pour cette période.

A l'unanimité des présents et représentés la candidature de Christophe Barban est retenue.

7- Décisions modificatives sur le budget principal - transfert de crédits pour l'ouverture d'opérations d'investissement :

Trois opérations sont concernées : la rénovation du logement communal de la Broue, l'achat à la CCCV du terrain du stade et la réfection de la cour de l'école (pour cette dernière opération, les travaux, éligibles à la récupération de la TVA, ont été payés en fonctionnement. Le transfert en investissement permet, par un jeu d'écriture, de récupérer la TVA à hauteur d'environ 5 000 €).

Approbation de ces décisions modificatives à l'unanimité des présents et représentés.

8- Décision modificative sur le budget de l'eau et de l'assainissement – augmentation de crédits compte 701249 (redevance agence de l'eau) :

Nécessité d'opérer cette modification du fait de l'augmentation importante de la redevance demandée par l'agence de l'eau en 2020 par rapport à 2019.

Cette augmentation est consécutive à une augmentation de la consommation d'eau (+ 90 000 m³) et au doublement du taux (plus d'application du taux réduit). La commune est ainsi pénalisée du fait de l'absence de prise en compte effective des recommandations du schéma directeur établi en 2013.

Un courrier a immédiatement été adressé à l'agence de l'eau demandant un réexamen de cette facturation au regard des actions engagées par la nouvelle équipe dès 2021 mais dont les effets ne pourront être constatés qu'ultérieurement (remplacement de 9 compteurs sur le réseau de distribution, engagement de l'étude pour la mise à jour du schéma directeur d'eau potable, la réfection de 150 mètres linéaires d'une conduite de distribution d'eau, la commande de l'avant-projet de renouvellement des conduites du quartier du Cadet/Charbérys, la réalisation de 2 campagnes de recherches de fuites, entraînant la réparation de 2 sites, la réparation de 5 sites fuyards au coup par coup, la pose programmée de 3 compteurs aux trop-pleins).

Approbation de cette décision modificative, permettant le paiement de cette facture, à l'unanimité des présents et représentés

9- Relevé de décisions prises par le maire sur délégation du conseil municipal :

Après lecture et présentation, le conseil prend acte.

10- Divers :

- Le maire informe le conseil municipal que le marché public pour la réfection des chapelles de Saint Roch et du Villard est infructueux.

Il convient de relancer une consultation ouverte (MAPA) en réorganisant les lots, l'objectif étant que les travaux soient engagés avant juin 2022 afin de conserver le bénéfice des financements publics.

- Réponse de l'Office du Tourisme Champsaur Valgaudemar concernant la suppression du parcours n° 12 de VTT sur la commune.

- Information du maire sur l'aménagement du site du Gioberney pour lequel on peut regretter une insuffisance de concertation avec la population.

- Suppression de la signalétique « circuits raquettes » sur la commune dont le maintien est conditionné par la mise en place d'une équipe de secours.

La séance du conseil municipal est levée à 20 H.

Pas de questions posées par le public présent.